



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Mars 2025

Le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 mars 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

Procurations : 0

Convocation

13 Mars 2025

Délibération Numéro

2025.27.03.04

Objet :

SUBVENTIONS COMMUNALES 2025

Membres présents : M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, M. COURSEAUX Pierrick, M. LEFEVRE Christophe, Mme PIERRE Angélique

Absents excusés : Mme RACINE Claire, Mme CHARDEY Brigitte, M. COULTOUKIS Vassili, Mme LECUYER Marie-Hélène, M. LE CORRE Gérald,

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Le président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Martine MAILLARD est désignée pour remplir cette fonction.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la répartition des subventions qu'il propose pour 2025.

Coopérative scolaire Ecole maternelle	200.00€
Coopérative scolaire Ecole élémentaire	470.00€
Les Restos du Cœur	350.00€
Chorale cœur à cœur	200.00€
TOTAL	1 220.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :
(10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre)

- **APPROUVE** la répartition des subventions communales telle que définie ci-dessus.
- **DIT** que les autres demandes de subvention des associations seront étudiées au cas par cas en cours d'année si besoin.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

Gérard CAPOT

La Secrétaire de séance

Martine MAILLARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20250327-2025270304-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025

Publication : 01/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

